

Corrigé adjoint administratif Culture 2016 : quatre questions

Proposition de corrigé — non officielle. Examen professionnel d'adjoint administratif de première classe, ministère de la Culture, 15 novembre 2016. Les quatre questions de l'épreuve écrite d'une heure sont traitées.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Question 1 — Orthographe du courrier

Voici les corrections à reporter, dans l'ordre du courrier et du coupon :

Forme imprimée	Forme correcte	Explication
informez	informer	Infinitif après « de vous ».
après	après	Accent grave.
comission	commission	Deux m.
professionnels	professionnelles	Accord avec « expériences », féminin pluriel.
aquis	acquis	Participe passé d'acquérir, employé comme nom.
a réception	à réception	Préposition, et non verbe avoir.
demandes	demande	Première personne du singulier.
faisant fois	faisant foi	Locution « faire foi ».
vous renoncer	vous renoncez	Présent, deuxième personne du pluriel.
d'or et déjà	d'ores et déjà	Locution adverbiale.
présenté	présenter	Infinitif après « devrez ».
indiquées	indiquée	Accord avec « la liste », sujet du verbe.
courrant	courant	Un seul r.
diplome	diplôme	Accent circonflexe.
fait Etat	fait état	« État » n'a ici ni le sens de puissance publique ni une majuscule.
étudiants Etrangers	étudiants étrangers	Adjectif de nationalité sans majuscule.

Forme imprimée	Forme correcte	Explication
du Français	du français	Nom d'une langue sans majuscule.
auront lieues	auront lieu	Locution invariable « avoir lieu ».
deuzième	deuxième	Orthographe du nombre ordinal.
Veuller	Veuillez	Impératif de vouloir.
salutacions	salutations	Radical de salutation.
Rayée	Rayez	Consigne à l'impératif.
License	Licence	Orthographe française du diplôme.
équivalances	équivalences	Orthographe d'équivalence.
faisant fois, dans la dernière ligne	faisant foi	Même correction que dans le courrier.

Les **25 occurrences fautives** sont relevées ci-dessus. On peut aussi normaliser « 3ème » en **3e** et « Le Directeur » en **Le directeur**. La majuscule à « École » peut être conservée pour désigner l'établissement.

Il existe aussi une incohérence de fond : le courrier admet l'étudiante en troisième année, mais le coupon mentionne la licence 2. Pour un courrier réellement envoyé, il faudrait vérifier le niveau retenu et rendre le coupon cohérent avec la décision ; remplacer « License » par « Licence » corrige l'orthographe, pas cette contradiction.

Courrier corrigé

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer qu'après examen de votre dossier par la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, vous êtes admise à vous inscrire en 3e année du premier cycle des études d'architecture.

Votre intégration au sein de l'École sera acquise à réception du coupon-réponse ci-dessous, que je vous demande de bien vouloir nous retourner avant le 15 mars, cachet de la Poste faisant foi. Sans confirmation de votre part, l'École considérera que vous renoncez à cette proposition d'inscription dans notre établissement.

En cas de confirmation de votre part, notez d'ores et déjà que vous devrez présenter pour votre inscription administrative l'ensemble des pièces dont la liste complète sera indiquée sur le site internet de l'École courant avril, ainsi que ce courrier et le diplôme dont vous avez fait état dans votre dossier. Les étudiants étrangers devront également fournir les résultats obtenus au test de connaissance du français.

Les inscriptions administratives auront lieu durant la deuxième quinzaine de juillet et la rentrée est prévue début septembre.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur

Coupon : « Rayez la phrase inutile » ; « Je confirme mon inscription en Licence 2 » ; « Je renonce à mon inscription » ; « À retourner au bureau des équivalences avant le 15 mars, cachet de la Poste faisant foi ». Le niveau « Licence 2 » reste à vérifier pour la raison indiquée ci-dessus.

Question 2 — Courriel de convocation

Objet : Réunion du service — réorganisation des bureaux, demain à 9 h

Bonjour à toutes et à tous,

Comme annoncé la semaine dernière, nous nous réunirons demain, de 9 h à 10 h, en salle 101, au premier étage.

La réunion portera exclusivement sur la réorganisation des bureaux, afin de tenir compte des départs récents, des arrivées prévues, de l'évolution des locaux et de l'organigramme.

La présence de tous les agents du service est souhaitée.

Merci de votre participation.

Le chef de service

La date calendaire n'est pas fournie : « demain » répond à la consigne sans inventer une date. Dans un envoi réel, une date précise éviterait les ambiguïtés lors du transfert ou de la lecture tardive du message.

Question 3 — Connaissance du ministère

Auteur du décret de mission : André Malraux, premier ministre chargé des Affaires culturelles. Le ministère indique que Malraux a lui-même rédigé le décret du 24 juillet 1959.

Budget : « plus de 7 milliards d'euros ». Le dossier budgétaire 2016 présente environ **7,3 milliards** pour la culture et la communication au sens large : 2,9 milliards pour la culture et la recherche, 3,9 milliards pour l'audiovisuel public et 0,5 milliard pour la presse, la radio, le livre et les industries culturelles. Il ne faut pas confondre ce périmètre global avec les seuls crédits de la mission Culture. La source citée est le dossier du projet de loi de finances ; elle documente le périmètre et l'ordre de grandeur proposés dans le QCM.

Deux établissements, dans deux domaines distincts :

- **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**, pour la musique et la danse ;
- **École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville**, pour l'architecture.

Quai Branly : 2006, inauguration le **20 juin 2006**. L'ouverture au public et l'inauguration sont deux événements à distinguer ; le choix de l'année reste 2006.

Question 4 — Tableau budgétaire du pôle

Tous les montants sont exprimés en **millions d'euros**. Les crédits 2016 sont reconduits, puis les mesures nouvelles sont ajoutées au service et au programme concernés.

Service et programme	Réalisé 2016	Mesure nouvelle 2017	Prévision 2017
Spectacle vivant — 131	40,00	0,40 SMAC + 0,60 ateliers	41,00
Spectacle vivant — 224	6,00	1,00 conservatoires	7,00
Total spectacle vivant	46,00	2,00	48,00
Arts plastiques — 131	2,50	0,30 FRAC	2,80
Arts plastiques — 224	1,90	0,00	1,90
Total arts plastiques	4,40	0,30	4,70
Livre et lecture — 175	0,20	0,00	0,20
Livre et lecture — 224	0,07	0,00	0,07
Livre et lecture — 334	1,00	0,00	1,00
Total livre et lecture	1,27	0,00	1,27
Cinéma, audiovisuel et multimédia — 224	0,98	0,00	0,98
Total du pôle	52,65	2,30	54,95

Le récapitulatif par programme donne :

Programme	2016	2017
131 — Développement et diffusion de la création	42,50	43,80
224 — Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8,95	9,95
175 — Patrimoines	0,20	0,20
334 — Livre et industries culturelles	1,00	1,00
Total	52,65	54,95

Vérification : $42,50 + 8,95 + 0,20 + 1,00 = 52,65$, puis $52,65 + 1,30 + 1,00 = 54,95$. Les 60 M€ concernent toute la DRAC ; il reste donc **7,35 M€ hors de ce pôle en 2016**. Les 60 M€ ne doivent pas

être présentés comme le total du tableau du pôle. Un total DRAC 2017 de 62,30 M€ supposerait que tous les autres crédits soient eux aussi reconduits sans autre variation.

Références

[Histoire du ministère](#) ; [dossier budgétaire 2016](#) ; [établissements publics](#) ; [musée du quai Branly](#).